

REGLEMENT INTERIEUR KRAV MAGA POUR ENFANTS

L'inscription aux cours de KRAV MAGA POUR ENFANTS vaut adhésion à son règlement intérieur et engagement à le respecter. Cette adhésion n'est valable qu'à la réception de l'ensemble des pièces (indiquées sur la fiche d'inscription) à fournir sous quinzaine.

La saison commence début Septembre et se termine fin Juin. Les cours ont lieu les mercredis à l'Institut Martiniquais des Sports (IMS). Ils commencent à 15h30 et se terminent à 17h. Il y a cours toute l'année à l'exception des périodes de vacances scolaires et les jours fériés.

Le mercredi, les parents sont tenus d'être présents :

- Au début du cours afin de ne pas laisser les enfants seuls jusqu'à 15h30
- Un peu avant la fin du cours afin de récupérer les enfants à 17h précises.

En dehors des heures de cours (15h30-17h), l'entreprise Madixtrem ainsi que Mr Jean-Philippe Ursulet ne sont pas responsables des enfants et se dégagent de toutes responsabilités.

D'un point de vue pédagogique la présence des parents peut parfois perturber l'autonomie de l'enfant et gêner le bon déroulement des séances. Excepté donc au moment du cours d'essai, aucun parent n'est autorisé à rester dans les locaux pendant les séances, sauf autorisation spéciale.

La tenue spécifique : Tee-shirt de l'école + jogging ou leggings. Le port des bijoux (bagues, montres, boucles d'oreilles, bracelets, colliers, ...) est rigoureusement interdit pendant les cours. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens. Madixtrem ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels dans les locaux.

Les enfants inscrits s'engagent à respecter : leurs partenaires, l'enseignant, les consignes de sécurité, la salle et le matériel mis à ma disposition. L'enseignant se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ayant une attitude qui pourrait déranger le déroulement normal de l'activité. Toute personne exclue par l'enseignant ne pourra prétendre à un quelconque remboursement. Les cotisations ne sont ni transmissibles, ni remboursables quel qu'en soit le motif.

Tout accident survenu lors de l'entraînement doit être immédiatement porté à la connaissance de l'enseignant (sous peine d'être obsolète) afin qu'une déclaration d'assurance soit établie en temps réel.